



Pour un développement harmonieux du VTT et du VTT-AE en montagne  
Déclaration d'engagements communs

### Préambule

**La Fédération française de cyclotourisme** coordonne la pratique du cyclotourisme en France, elle en définit les normes et développe ses activités en faveur d'un plus grand nombre. Elle conseille et accompagne les collectivités dans leurs aménagements cyclables d'itinéraires sur le territoire national.

Elle compte 13 Comités régionaux et 95 Comités départementaux, regroupant ainsi 3000 associations ou clubs locaux regroupant plus de 120 000 licenciés. Ses missions sont de : développer le cyclotourisme en France comme pratique sportive au travers des activités route, Vélo tout terrain et Vélo à assistance électrique, elle initie l'apprentissage du vélo pour tous et plus particulièrement auprès des jeunes dans le cadre du projet gouvernemental intitulé "Savoir rouler".

La Fédération française de cyclotourisme contribue à la sauvegarde de l'environnement, valorise le tourisme, la culture et le patrimoine des territoires.

**La Fédération des associations des résidents des stations de montagne** regroupe 15 000 adhérents et 20 stations, toutes motivées par la vie dans leur station de montagne, avec des composantes relatives à la protection de l'environnement et du cadre de vie, la valorisation du patrimoine identitaire, le développement des activités en stations, aussi bien touristiques, sportives que culturelles.

Elle se veut "force de proposition" auprès des élus locaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'auprès des responsables des stations de montagne, notamment auprès de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne.

Elle œuvre pour la promotion de la montagne et des stations, notamment sur le plan du tourisme "quatre saisons" et vis à vis des jeunes. Elle offre une banque de données concernant les sujets techniques se rapportant aux stations de montagne et communique au niveau national auprès des élus et des acteurs institutionnels.

### Objectif

La Fédération française de cyclotourisme et la Fédération des associations des résidents de montagne, soucieuses de préserver le cadre naturel des stations de montagne et de permettre un développement harmonieux des activités de pleine nature, conviennent de partager leurs savoir-faire et expérience, notamment dans le domaine de la pratique du VTT et VTT-AE dans les stations.

## Mise en œuvre

Les fédérations s'engagent à échanger sur les bonnes pratiques relatives à l'usage du VTT et du VTT-AE.

La charte des bonnes pratiques sera diffusée dans les stations de montagne adhérant à la Fédération des associations des résidents de montagne, notamment via les Offices de tourisme et les loueurs de matériels.

La Fédération des associations des résidents de montagne communique à la Fédération française de cyclotourisme la liste des stations adhérentes. La Fédération française de cyclotourisme communique à la Fédération des associations des résidents de montagne la liste des clubs situés dans ou à proximité de ces stations.

En fonction des demandes et besoins, des actions communes de formation pourraient être envisagées. Elles feront l'objet d'une demande spécifique auprès des fédérations.

Les deux fédérations feront chaque année un bilan de leurs actions.

Fait à

Paris

Le

14 mai 2019

Mireille SERTOUT



Présidente

Fédération des associations des résidents  
des stations de montagne

Martine CANO



Présidente

Fédération française de cyclotourisme